



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 23 novembre 2017, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
  - 750-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajuster les limites de la zone 1-C-22.
- ✓ Que le règlement 750-2017 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 27<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2017.**

  
\_\_\_\_\_  
Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 27<sup>e</sup> jour de novembre 2017, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 6 décembre 2017.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour de novembre 2017.*

  
\_\_\_\_\_  
Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière